

ACJET 37 (Association de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes de Tours)

L'ACJET est une association Loi 1901, à but non lucratif, habilitée par la Justice.

Elle assure le suivi de personnes majeures et mineures ; les salariés sont chargés de la mise en place des mesures judiciaires.

Le siège social est domicilié en Indre et Loire. Pour autant, des mesures sont également exercées dans le Loir et Cher.

De compétence nationale, l'ACJET37 peut être saisie par toutes les juridictions. L'association travaille uniquement sur mandat judiciaire.

Les missions de l'ACJET37 :

➤ L'association met en place **des mesures collectives** : Stages de Sensibilisation Aux Dangers de l'Usage de Produits Stupéfiants (mineurs et majeurs), Stages de Sensibilisation Aux Dangers de l'Alcool au Volant, Stages de Responsabilité Parentale.

➤ L'ACJET37 exerce également **des mesures individuelles** :

- au civil : les Enquêtes Sociales ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales et les Auditions de Mineurs
- au pénal : les Enquêtes de Personnalité, les Enquêtes Sociales Rapides, les Contrôles Judiciaires Socio-Educatifs, le Sursis avec Mise à l'Epreuve

Lors de ces dernières missions pénales, l'association est susceptible de rencontrer et d'accompagner des auteurs de violence conjugale.

En outre, une convention entre le parquet du TJ de TOURS, Entraide et Solidarités, le SPIP et l'ACJET37 concernant le traitement judiciaire des violences conjugales en Indre et Loire a été signée le 19 septembre 2019.

Par ailleurs, l'ACJET37 participe à la formation sur « Les violences faites aux femmes » proposée par le CIDFF.

De plus, un intervenant socio-judiciaire intervient dans le cadre du « Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes ».